



INFO-SÉNAT

l'actualité de Louis-Jean de NICOLAÏ Sénateur de la Sarthe

#55 – 25 janvier 2021



Séance de questions orales

Le 19 janvier, les sénateurs ont interrogé le Gouvernement lors de la séance mensuelle de questions orales. L'auteur de la question dispose de deux minutes trente pour la présenter et, le cas échéant, répliquer au ministre. Un temps égal est attribué à celui-ci pour lui répondre.

Cette semaine, les sénateurs ont notamment interpellé le Gouvernement sur [les moyens alloués aux agriculteurs français pour répondre aux nouvelles exigences climatiques](#), la [prise en compte des projets d'aménagements structurants dans le plan de relance](#), le [futur décret relatif à l'engagement des sapeurs-pompiers volontaires](#), l'[avenir des moulins à eau](#), les [délais d'instruction des demandes de création d'unités de méthanisation](#), le [rôle et la responsabilité des maires dans la gestion de la pandémie de la Covid-19](#), les [relations commerciales entre producteurs et grande distribution](#) et la [couverture en téléphonie mobile dans les territoires](#). Pour accéder à l'intégralité des questions et réponses, cliquez [ICI](#)

Assurer un meilleur accueil des gens du voyage



Le 19 janvier, le Sénat a adopté en première lecture la proposition de loi visant à **consolider les outils des collectivités** permettant d'assurer un **meilleur accueil des gens du voyage**. Le texte entend :

- créer les conditions d'une **meilleure gestion des déplacements** de résidences mobiles. La commission des lois a substitué au recensement initialement proposé une stratégie régionale de gestion des déplacements de résidences mobiles de gens du voyage ;
- améliorer, pour les collectivités, la **gestion des aires d'accueil** des gens du voyage. Le texte prévoit de comptabiliser les aires d'accueil dans les quotas de logements sociaux auxquels sont soumises certaines

communes, supprime la procédure de consignation de fonds pour les communes et EPCI ne respectant pas leurs obligations en matière d'accueil et permet aux communes et EPCI de subordonner l'accès aux aires d'accueil à une réservation préalable ;

• **renforcer la procédure administrative d'évacuation d'office** en cas de stationnement illicite.

En séance publique, les sénateurs ont adopté des amendements tendant notamment à :

- prendre en compte, lors de la décision de réalisation d'aires et terrains d'accueil, le **taux d'occupation** moyen des aires et terrains existants dans le même secteur géographique d'implantation ;
- appliquer une **peine aggravée à la destruction**, la **dégradation** ou la **détérioration d'un bien** appartenant à autrui lorsque ces faits sont commis au cours d'une installation illicite ;
- créer un **délit d'occupation habituelle en réunion sans titre** d'un terrain et permettre l'**application de la peine** complémentaire d'interdiction de séjour en cas d'infraction d'occupation en réunion sans titre d'un terrain.

Ce texte doit désormais être examiné par les députés. [en savoir plus](#)

Protéger les jeunes mineurs des crimes sexuels

La proposition de loi visant à protéger les jeunes mineurs des crimes sexuels cherche à poser un interdit sociétal clair en criminalisant tout acte de pénétration sexuelle entre un majeur et un mineur de treize ans. Ce nouveau crime serait constitué dès lors que l'auteur connaissait ou ne pouvait ignorer l'âge de la victime. À la différence du viol ou de l'agression sexuelle, il ne serait donc pas nécessaire d'établir un élément de contrainte, violence, menace ou surprise pour caractériser l'infraction, ce qui devrait faciliter les poursuites.

La commission des lois a adopté des amendements tendant à **réaffirmer la protection** qui est également due aux mineurs de treize à quinze ans et **accroître le nombre d'infractions** entraînant une inscription dans le fichier judiciaire des auteurs d'infractions sexuelles et violentes (Fijaisv).

En séance publique, les sénateurs ont adopté des amendements tendant à inclure, comme crime sexuel, le rapport bucco-génital commis par une personne majeure sur un mineur de 13 ans; préciser la notion de contrainte résultant d'un état d'autorité sur la victime ; renforcer les peines encourues pour les atteintes sexuelles incestueuses ; compléter la définition du viol en mentionnant explicitement les rapports bucco-génitaux ; allonger les délais de prescription appliqués aux personnes coupables de non-dénonciation d'infractions sur mineurs ; interrompre les délais de prescription lorsque l'auteur d'un crime commis sur un mineur commet le même crime sur un autre mineur.

Ce texte doit maintenant être examiné par l'Assemblée nationale. [en savoir plus](#)

Patrimoine sensoriel des campagnes



Le 21 janvier, le Sénat a examiné une proposition de loi visant à définir et protéger le patrimoine sensoriel des campagnes françaises. Elle vise à **mieux recenser ce qui caractérise les territoires ruraux** avec l'objectif d'**apaiser les tensions entre locaux et néo-habitants**.

Les contentieux de voisinage ne sont pas nouveaux mais la médiatisation de certaines affaires, à l'instar du désormais célèbre coq Maurice et l'engouement pour la campagne suscitée par le confinement n'ont fait que renforcer le phénomène.

Ce texte :

- précise explicitement dans le code de l'environnement que les **sons et odeurs** caractérisant les espaces naturels font partie du **patrimoine** commun de la nation ;
- confie aux services régionaux de l'inventaire général du patrimoine culturel le soin d'étudier et de qualifier l'**identité culturelle des territoires**, par la réalisation d'inventaires contribuant à la connaissance des patrimoines immobilier et mobilier conservés ;
- demande au Gouvernement de remettre au Parlement un rapport examinant la possibilité d'**introduire dans le code civil** le principe de la **responsabilité de celui qui cause à autrui un trouble anormal de voisinage**, en étudiant les critères d'appréciation du caractère anormal de ce trouble, notamment la **possibilité de tenir compte de l'environnement**.

En séance, les sénateurs ont définitivement adopté la proposition de loi. [en savoir plus](#)

Pour accéder à l'agenda du Sénat [cliquer ICI](#)

Source <http://www.senat.fr/>



Louis-Jean de NICOLAÏ - Sénateur de la Sarthe - lj.de-nicolay@senat.fr

Directeur de la publication : Louis-Jean de NICOLAÏ
Conception et réalisation : LF.com / Laurence FANE - laurence.fane@gmail.com

